

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-480 DU 11 OCTOBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFON,
garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'homme de l'intérim de Monsieur Sévérin
ADJOVI, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et
du Tourisme Pour compter du 08 octobre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
Gouvernement ;

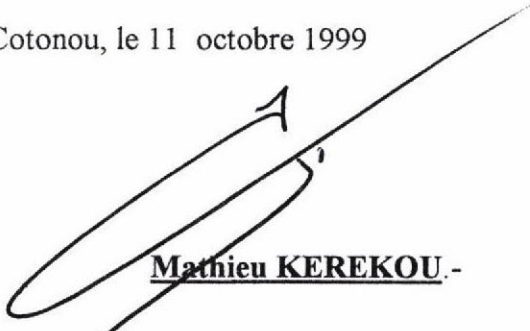
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 08 octobre 1999, Monsieur Joseph H.
GNONLONFON, gardes des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et
du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 octobre 1999

Par Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MJLDH 4
MCAT 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-